

PIECE JOINTE N° 5

Extrait du procès-verbal de synthèse adressé au Préfet de la Vendée.

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ENQUÊTES PUBLIQUES

relatives

au programme de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, présentée par la société « Eoliennes en mer îles d'YEU et de Noirmoutier » et par RTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

A l'attention de Monsieur de Préfet de la Vendée

Mireille AMAT

Commissaire enquêteur

Jacques TURPIN

Commissaire enquêteur

Jean-Yves HERVE

Commissaire enquêteur

Brigitte CHALOPIN

Commissaire enquêteur

Arnold SCHWERDORFFER

Président de la commission

TA : décisions n° 18000025/44 et 18000026/44 du 23 fév 1918

Préfet : Arrêtés 18-DRCTAJ/1-93 et 18-DRCTAJ/1-94 du 28 fév 1918

SOMMAIRE

1.	Introduction	_____	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2.	Bilan quantitatif sommaire des deux enquêtes	_____	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.	Questions relatives au parc éolien et aux bases	_____	4
	Thème 1 : Contexte général du projet	_____	4
	Thème 2 : Enjeux environnementaux	_____	5
	Thème 3 : les bases de maintenance	_____	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
	Thème 4 : Les enjeux économiques et sociaux	_____	6
	Thème 5 : Sécurité maritime	_____	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
	Conclusion sur le parc et les bases	_____	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
4.	Questions relatives au raccordement électrique	_____	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
	Partie maritime	_____	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
	Zone d'atterrage	_____	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
	Partie terrestre :	_____	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

Note préliminaire

Comme le prévoit la réglementation du Code de l'environnement, la commission d'enquête a procédé le 6 juin 2018 à Angers à la remise du procès-verbal de synthèse des enquêtes publiques relatives au programme de Parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Parmi les interrogations de la commission, certaines relèvent de la compétence de l'Etat. Elles ont néanmoins été portées à la connaissance des maîtres d'ouvrage qui, si nécessaire, se rapprocheront des services concernés de l'Etat. L'attention de Monsieur le Préfet est appelée sur la sensibilité et l'importance de ces questions largement développées par le public dans le contexte actuel des EMR.

Sont présentés ci-après les extraits du PV de synthèse correspondants, en conservant leur numérotation d'origine. Les réponses attendues sont nécessaires à la commission pour motiver ses conclusions et formuler son avis.

Questions relatives au parc éolien et aux bases

Thème 1 : Contexte général du projet

Question 1/A

La commission demande aux porteurs du projet, pour apprécier la pertinence d'un grand nombre d'observations, la fourniture d'une étude comparative (état des lieux) de la production et des coûts de l'électricité en 2017.

- production nationale,
- consommation, import/export,
- répartition par modes de production,
- coûts comparés par mode de production,
- comparaison avec l'étranger notamment avec l'Allemagne, le Royaume Uni, les pays d'Europe du Nord et les Etats-Unis.

Question 1/B

A l'horizon 2030, dans le cadre de la politique de transition énergétique de la France (décroissance programmée du nucléaire, arrêt de la prospection des énergies d'origine fossile), l'atteinte des objectifs implique la réalisation de parcs éoliens en mer dont celui des deux îles. En cas de non réalisation de ce dernier, quelles seraient les solutions de substitution envisageables pour respecter les objectifs définis et continuer à satisfaire l'évolution des besoins en énergie ?

Question 1/C

Un très grand nombre d'observations rejette l'éolien posé, le considérant comme trop impactant par rapport à l'environnement et déjà obsolète. Elles préconisent le recours à l'éolien

flottant pour le motif principal qu'il serait soustrait à la vue des côtes, quitte à consentir un report de quelques années des objectifs de production d'énergies renouvelables.

- Quels sont les objectifs opérationnels de l'Etat dans le développement des parcs éoliens flottants ? Choix des sites ? Au-delà de la phase test actuellement engagée, à quelles échéances peut-on envisager la mise en œuvre de parcs éoliens flottants et jusqu'à quelle distance du littoral cela serait techniquement et économiquement acceptable ?
- La commission a connaissance de l'existence d'un parc expérimental au large de l'Ecosse : quel est l'état des lieux de la mise en œuvre opérationnelle de cette technologie au niveau mondial ? Quels sont les acteurs industriels français dans ce domaine ?

Question 1/D

Une part importante des dépositions dénonce le coût de rachat de l'électricité au consortium par l'Etat, dont le surcoût, considéré comme une subvention, serait supporté par les abonnés. Quels sont à périmètre égal les coûts comparés avec les autres pays européens ? Quelle est la cible de l'Etat en termes de coût de rachat sans remettre en cause l'économie générale du projet et avec quelles conséquences sur le développement de la filière industrielle ? Un intervenant (n°349) renvoie cette question du coût de rachat de l'électricité et du soutien aux énergies renouvelables au rapport de la Cour des Comptes 2017.

Question 1/F

Comme sur le parc éolien en mer de Guérande, le public conteste le choix initial de la zone d'implantation du parc. Il déplore que ce choix ait été fait sur la base d'une simple concertation institutionnelle sans études environnementales spécifiques, en dehors de toute participation du public et par application d'un zonage identifiant simplement des enjeux et contraintes réglementaires hiérarchisés.

Cette critique a déjà été relevée lors du Débat Public. Elle met en exergue une incompréhension forte du public concernant le choix de cette implantation dans une zone qu'il juge sensible entre deux îles emblématiques et préservées, avec en plus une co-visibilité sur le parc éolien de Guérande.

La commission demande que l'Etat apporte des réponses appropriées à cette critique fondamentale largement exprimée qui traduit une remise en cause de l'acceptabilité du projet.

Thème 2 : Enjeux environnementaux

Question 2/A concernant la pêche

1/ ...

2/ ...

3/ La commission constate, à travers les positions respectives et souvent contrastées des pêcheurs de l'île d'Yeu, Noirmoutier et Saint-Gilles, des divergences concernant l'accès et la localisation de la ressource sur le Plateau des Bœufs. Les pêcheurs dénoncent l'accumulation des contraintes et l'étiollement de leur espace de pêche avec la construction du parc du banc de

Guérande, le projet des deux îles et les différentes autorisations et permis exclusifs de recherches pour les granulats marins, les zones de clapage, etc...

La commission éprouve des difficultés à se faire une opinion précise sur cette thématique et demande :

- ...
- Quels types de pêche y sont aujourd'hui autorisés. Quelle est la réalité des usages (accords Pellerin) ?
- Sur quelle base de type de pêche, la zone propice a-t-elle été retenue ?
- ...

4/ L'élaboration en cours des documents stratégiques de façade permettra-t-elle de concilier toutes ces contraintes ou d'en engendrer de nouvelles ?

Thème : Les enjeux économiques et sociaux

Question 4/B Concernant les retombées fiscales pour les communes

Les données relatives à la répartition de la part de la taxe fiscale (3,74Millions d'euros par an) au bénéfice des collectivités locales éligibles ne figurent pas au dossier d'enquête ni dans le bilan du débat Public. Quels sont les critères d'éligibilité des communes (population prise en compte, distance par rapport au parc etc...) ? Les simulations effectuées peuvent-elles être mises à la disposition du public ?

Mireille AMAT

Commissaire enquêteur

Jacques TURPIN

Commissaire enquêteur

Jean-Yves Hervé

Commissaire enquêteur

Brigitte Chalopin

Commissaire enquêteur

Arnold Schwerdorffer

Commissaire enquêteur